

**Septembre  
2020**



Dans ce numéro :

P1. **E**dito

P2. **P**rimé COVID

P2. **P**ayer ses impôts  
comme on joue au loto

P3. **D**es CAPL aux RIE

P4. **L**e contrôle fiscal  
dans le viseur



**NE RESTEZ  
PAS  
ISOLÉS !**

**Un syndicat n'est  
rien sans ses  
adhérents,  
syndiquez vous à  
la CGT Finances  
Publiques**

# L'Étincelle

**Edito**

**1<sup>er</sup> septembre**, retour de congés ou arrivée dans les services : la « rentrée » s'effectue cette année dans un contexte particulier, à plus d'un titre.

Nous venons de vivre ces derniers mois une période difficile avec la pandémie : d'abord nos collègues qui ont dû faire face à la maladie, mais aussi les agents de santé fragile et ceux qui ont dû s'improviser enseignants à la maison, confinés en ASA bien malgré eux ; en travail à distance en soutien à certaines missions, et bien sûr ceux en PCA puis PRA, en télétravail et/ou en présentiel, sans oublier les personnels de ménage : tous ont ce point commun d'avoir été impactés, tant sur le plan professionnel que personnel, par la période COVID que nous venons de traverser et qui n'est pour autant pas terminée.

Certes, l'épidémie n'a pas prévenu... mais enfin :

- un masque ne sert à rien... parce qu'on n'en a pas
- on peut le mettre si on prend les transports... sans en abuser, parce qu'on n'en a pas beaucoup, ou quand on est à l'accueil, surtout si on n'a pas de plexi qui devraient être installés mais toujours pas livrés...
- on doit le mettre, car maintenant on en a des stocks, sous peine d'amende
- ou encore « restez chez-vous ! » et télétravaillez... sans ordi portables !

Quelle que soit la situation de chacun, les militants de la section locale de la CGT Finances Publiques n'ont eu qu'un seul objectif durant toute cette période : porter à chaque réunion audio CHSCT avec la direction (et il y en a eu beaucoup, à notre demande, c'est au moins un point positif pour notre direction) **l'exigence du respect des consignes sanitaires, et tout ce qui devait être mis en œuvre pour protéger les agents.**

Le moins qu'on puisse dire c'est que la tâche n'a pas été facile, et les audios souvent très tendues, parce qu'on n'a rien lâché. Outre toutes les demandes ponctuelles faites par sites et services (ménage, produits de désinfection, distanciation...) :

- dès les premières contaminations, nous sommes intervenus pour exiger la désinfection des locaux, et en totalité, pas seulement le service de l'agent
- nous avons initié et gagné une demande intersyndicale d'achat de masques lavables par le CHSCT, quand il n'était pas encore possible d'en obtenir parce que non recommandé par le Secrétariat général du Ministère
- après un premier refus à notre demande d'achat de matériel individuel de gel hydro alcoolique et lingettes lavables, la direction a finalement acté la dotation d'un flacon de gel hydro alcoolique pour chaque agent.

Tous les comptes-rendus d'audios direction sont sur notre site local, car c'était alors le seul moyen de communiquer les infos à tous ceux qui le souhaitaient.

Dans une période où les plus graves atteintes sont portées contre les salariés, les fonctionnaires, les retraités, les jeunes, les privés d'emplois, nous devons nous mobiliser, tous ensemble, dans l'unité la plus large, pour porter avec force nos revendications, pour gagner.

**C'est ce que notre section souhaite débattre avec vous, lors des HMI et tournées de services que nous organisons en septembre.**

Un appel intersyndical interprofessionnel à se mobiliser a été lancé pour le 17 septembre, pour faire échec aux contre-réformes du gouvernement. Discutons-en, organisons-nous.

**Et parce que l'heure est à la remise en cause de la représentativité syndicale**, réduisant les droits et recours des agents (fin progressive des CAP notamment), le renforcement syndical est nécessaire pour la préservation de nos droits, collectifs et individuels.

---

# **PRIME COVID**

## ***discriminatoire et totalement discrétionnaire !***

---

Pour la CGT Finances Publiques, les agents ont TOUS subi la période COVID : aucun n'a souhaité le sort qui lui était réservé / imposé par l'administration, quelle que soit sa situation. Or cette prime n'a été attribuée **qu'à 30 % des agents de la DGFIP**, et de manière volontairement discrétionnaire par la direction qui à ce jour, n'a toujours pas communiqué combien d'agents par type de service et par grade avaient perçus la prime de 1 000 € ou 300 €, malgré deux demandes de notre section syndicale (en CTL et par mail).

Ne voyant pas sur votre fiche de paye de juillet cette fameuse prime dont vous pensiez légitimement être attributaire, vous êtes nombreux à nous avoir interrogé sur les critères d'attribution et les recours possibles. La section est notamment intervenue pour des agents Berkani qui assuraient le nettoyage des locaux car ils avaient été totalement oubliés. Grâce à notre interventions, 3 d'entre eux auront une régularisation de la prime sur la paye de septembre.

Car comment comprendre, notamment lorsqu'on a été en PCA, en présentiel, particulièrement exposés au virus (en particulier dans les premières semaines où tous les moyens de protection, masques, produits désinfectants et nettoyage/ménage quotidien des locaux, n'étaient pas effectifs ou présents comme le nécessitait l'épidémie), que l'agent n'ait pas la prime ? Qu'un agent l'ait et pas son collègue qui a assuré les mêmes missions en présentiel, ou qui a eu une prime de 1000 € et son voisin 330 € ? Cette « prime à la discorde » a mis les agents bénéficiaires mal à l'aise vis à vis de leurs collègues car

il ne fallait surtout rien dire ! Et a affecté beaucoup d'agents qui se sont sentis lésés et non reconnus dans leur engagement professionnel.

Certains ont été contaminés, dès le début du confinement ou dans les semaines qui ont suivi. Et la période a été difficile à vivre pour tous. Le statut d'ASA « empêché », garde d'enfants, médicale, etc... a été imposé, sans qu'il soit possible pour nombre d'entre eux de télétravailler faute d'ordinateurs. Pourtant l'engagement des agents dans cette période a été reconnu par le DG... des mots dont les agents privés de prime ne se satisfont pas !

C'est tout l'enjeu des primes individuelles : amener à un chacun pour soi où il ne doit y avoir que des vainqueurs et au final, chacun sera à un moment donné perdant. L'organisation de la division, la meilleure façon de régner... Cette situation préfigure de la « prime au mérite » ou RIFSEEP qui doit être mise en place au niveau Fonction publique et à la DGFIP. Nous devons poursuivre le combat contre cette forme de rémunération individuelle au mérite, et défendre le cadre collectif de nos rémunérations prévu par notre statut avec la valeur commune du point d'indice.

Car personne n'a demandé cette prime.

**C'est une réelle reconnaissance salariale par l'augmentation des salaires et du point d'indice qu'attendent légitimement les agents.**

---

## ***Payer ses impôts comme on joue au loto***

---

Depuis ce mardi 28 juillet, il est possible partout en France de payer ses factures administratives dans les bureaux de tabac (56 buralistes en Essonne). Si Bercy met en avant le service rendu aux usagers, la mesure permettra aussi à l'administration de ne plus avoir à gérer les paiements en liquide.

L'ensemble des factures disposant d'un datamatrix et revêtues de la mention invitant l'utilisateur à se rendre chez un buraliste-partenaire agréé pour régler sa facture en numéraire est éligible au dispositif. De manière générale, tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques sont concernés

(impôts, amendes, produits des collectivités locales ou d'établissements publics de santé, etc.), à l'exception des jours-amendes, des amendes de composition pénale, des relevés de condamnation pénale, des recettes non fiscales et des cotes d'impôts basculées dans l'application RAR.

Les usagers pourront payer jusqu'à 300 € en espèce, aucune limitation de plafond de paiement pour le SPL et les amendes par carte bancaire sauf pour les impôts, le plafond sera de 300€.

Face à la baisse des recettes du tabac liée principalement à la contrebande, selon les buralistes

eux-mêmes (et non grâce à la lutte contre le tabagisme), la DGFIP a décidé de les « aider » en leur qualité de « préposés » de l'administration. Au lieu de recruter des agents des Douanes pour lutter contre la contrebande de cigarettes, on dépouille la DGFIP de ces missions (Gérald Darmanin ayant estimé à "autour de 15 000" le nombre de postes de fonctionnaires d'Etat qui seront supprimés durant le quinquennat d'Emmanuel Macron).

Ce nouveau service va permettre aux buralistes de se diversifier et d'obtenir une rentrée d'argent supplémentaire. L'État verse 1,50 euro HT pour chaque transaction. La Française des Jeux qui vient d'être privatisée\*, sera également rémunérée pour l'utilisation de ses terminaux. Le recouvrement qui était gratuit deviendra payant pour l'État pour recouvrer un impôt local ou national.

Le nouveau désengagement de l'État s'inscrit bien dans la braderie des services publics orchestrée par le gouvernement. Cette privatisation du recouvrement signe la fin de la discrétion professionnelle, et de l'étude personnalisée des dossiers des difficultés de paiement. C'est la disparition du service public de proximité, une baisse du service au public. Les agents des Finances Publiques sont tenus au secret professionnel, qu'en sera-t-il pour les buralistes ?

### **Il ne peut pas y avoir de Service Public sans Finances Publiques !**

Se pose également la question de la sécurité, sachant qu'il sera possible de régler ses dettes envers l'État jusqu'à 300 euros en espèces. Les bureaux de tabac sont souvent la cible de vol à main armée, ils sont plus exposés que les Centres des Finances Publiques.

Cette réorganisation s'accompagne de la fin du « cash » dans les paiements à la DGFIP, qui n'acceptera plus que les paiements dématérialisés.

Partout dans le monde, des initiatives publiques et privées se multiplient dans le but de diminuer l'usage des espèces et de proposer des alternatives.

Le cash est le seul moyen de paiement totalement gratuit pour le consommateur, il ne l'est pas pour les banques

Le passage à l'argent tout-numérique risque d'aggraver l'exclusion bancaire, pour les populations fragiles.

L'une des fonctions principales de la monnaie n'est pas économique, mais sociale

Rappelons nous CAP 2022 ! Un groupe d'une trentaine d'experts était chargé d'imaginer une vaste **réforme de l'administration.**

**L'une des 22 préconisations du comité CAP22 prévoit d'aller vers une société «sans cash».**



**La CGT Finances Publiques ne peut cautionner cet état de fait et est convaincue qu'il est encore temps de combattre ces réformes au profit d'un vrai réseau de proximité de pleine compétence.**

**\* L'Etat s'est privé de dividendes confortables en privatisant la FDJ – 135 millions d'euros annuels, dont 90 millions pour l'État.**

---

## ***Des CAPL aux RIE un recul des règles de mutation***

---

Les représentants des organisations syndicales étaient invités à participer à des réunions d'information, le 9 juillet dernier, pour examiner le mouvement d'affectation local des agents sur le département.

Là où les commissions administratives paritaires locales (CAPL) étaient compétentes pour étudier les mouvements d'affectations local, les affectations locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, examinés en réunion d'information.

La loi de transformation de la fonction publique (Loi n° 2019-828 du 06/08/2019) a vidé d'une très grande partie de leurs compétences et prérogatives les CAP (notamment en matière de mutation) en bafouant le rôle essentiel de défense des dossiers mené par les représentants du personnel.

Depuis des années, la DG ne cesse de remettre en cause les garanties des agents lors des mouvements de mutation : de l'affectation sur site (mission/structure), à l'affectation à la RAN et enfin l'affectation au département (généralisé en 2020).

Les affectations locales sont maintenant faites à l'ancienneté administrative, à laquelle la direction peut déroger pour tenir compte des besoins du service, avec la déclinaison d'un mouvement interne (agents en poste dans le département) et d'un mouvement externe (agents arrivés au département).

Ces réformes des mouvements de mutations/affectations locales qui remettent en cause nos droits et privent les agents de représentation de leurs élus a été faite, bien évidemment, pour améliorer le dialogue social ! Bien évidemment !!!

Les Réunions d'Informations pour affectation locale des cadres A, B et C du 9 juillet dernier n'ont pas dérogé à cette volonté, nous n'en doutons pas, d'améliorer le dialogue social....

Le mouvement a été communiqué aux organisations syndicales la veille (à 17 heures pour le mouvement des A), sans aucun document préparatoire préalable, sans aucune communication des vœux formulés par les agents, sans information sur l'ancienneté des collègues affectés, sans pouvoir vérifier le respect de la règle de l'ancienneté.

Une opacité totale !

Il est important, pour vous défendre avant la communication du mouvement (national ou local) de ne pas rester isolé.

Les élu-e-s CGT sont à votre disposition pour intervenir en amont du mouvement et défendre au mieux chacun d'entre vous.

---

## ***Le contrôle fiscal dans le viseur !***

---

Un groupe de travail contrôle fiscal se tiendra à BERCY le 9 septembre 2020 avec les organisations syndicales représentant les personnels.

Six sujets vont y être abordés :

1/ la BCR et les services de recherche (dezingage complet de ces services qualifiés entre les lignes de «dépassés» dans leur format actuel)

2/création du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal (concrètement, entre autres choses, fin des services contentieux liés au CF). Le juge administratif aura de moins en moins de place dans le monde secret des affaires.

3/ la démétropolisation-crédation de pôle de contrôles sur pièces (fin des cellules DFE des PCE dans les DRFIP et DDFIP)

4/ la reprise des opérations de contrôle fiscal externe sous l'angle sanitaire et en période de crise économique (autant dire sur la pointe des pieds et à reculons)

5/ Grande nouveauté, la présentation de l'examen de conformité fiscale par un tiers de confiance du secteur privé (commissaire aux comptes, auditeurs etc..). Histoire de faire le ménage dès avant le contrôle fiscal si toutefois il y en a un.

6/ Montée en puissance de la MRV et de la programmation artificielle à hauteur de 50%

Cà y est le monde a changé et l'administration fiscale aussi !

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS** - Syndiquez-vous à la CGT !

***Et aussi, toutes les informations de notre section sur notre site internet :***

**<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>**